

Arrêté ministériel portant nomination du président et du vice-président du Conseil interuniversitaire de la Communauté française

A.M. 06-03-2014

M.B. 13-05-2014

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 9 janvier 2003 relatif aux organes d'avis en matière de politique scientifique et universitaire et à la concertation entre les différents organes consultatifs de l'enseignement supérieur, notamment l'article 13, alinéa 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment l'article 13, § 1er, 10° 1 a);

Vu la proposition du Conseil interuniversitaire de la Communauté française;

Sur la proposition du Vice-Président du Gouvernement de la Communauté française, Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1er. - Sont nommés respectivement président et vice-président du Conseil interuniversitaire de la Communauté française, à partir du 1er octobre 2013 :

1° M. Didier VIVIERS, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles, comme président;

2° M. Bernard RENTIER, Recteur de l'Université de Liège, comme vice-président.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets au 1er octobre 2013.

Article 3. - Le Ministre de l'Enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 mars 2014.

J.-Cl. MARCOURT